

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **15 (1877)**

Heft 18

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-184266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— « Eh bin vâi ! se repond l'autro, et que lo lé battè contrè ! »

Quinnès borbottâies que fariont clliâo d'Outsy !

Nécrologie des loups et des ours dans le Pays de Vaud.

En parcourant les comptes de la commune d'Echandens, dans le milieu du siècle passé, on est frappé d'y rencontrer à chaque page la mention de la récompense donnée par la commune aux individus qui se présentaient avec la dépouille d'un loup ou d'un ours, ou munis d'une attestation qui en tenait lieu.

Le plus souvent c'était la peau de l'animal qui était exhibée, d'autres fois la tête ou les pattes, comme témoignage parlant de la prise de l'animal. L'événement était annoncé dans les rues d'une voix plaintive, en criant : *à la mâla bita !* Les femmes et les enfants se groupaient pour contempler la dépouille de l'animal ou des petits pris vivants et encore inoffensifs. Le quêteur recevait des demi-batz et des crutz de la foule assemblée, sans compter la récompense de la commune.

Pour avoir une idée du nombre de ces carnassiers mentionnés dans les comptes de la commune d'Echandens, on en a fait le dénombrement pendant l'espace de 20 ans, de 1741 à 1760 inclusivement. Ce nombre est de 131 loups et 22 ours, soit en moyenne entre 6 et 7 loups par année et un ours.

Ces animaux appartenaient au Jura ; quelques-uns au Jorat. Les Alpes sont mentionnées une seule fois, le 1 mai 1742, par deux loups et un ours tués à Aigle, venant sans doute des Ormonts.

De ces 131 loups, 32 venaient de Bière qui était, paraît-il, la localité la plus hantée par cet animal ; venaient ensuite Longirod avec le nombre de 11 loups ; puis Gimel avec 9 ; St-Georges avec 7 ; l'Isle et la Coudre avec 6 ; puis Berolle, Ballens, Essertines sur Rolle, avec chacun 4 ; enfin Bussy sur Morges et Goumoëns avec 3 ; beaucoup d'autres localités avaient de ces fauves.

La répartition des loups par localité peut se faire de la manière suivante. Les loups du pied du Noirmont habitaient la zone de Longirod, St-George, Marchissy et Le Vaud ; un peu plus bas venait celle de Gimel et Essertines sur Rolle. De là, ils arrivaient dans la plaine à Vinzel, Gilly, Dullit, Montherond et Aubonne, toutes localités représentées par un ou deux loups tués dans l'espace des 20 années dont nous nous occupons.

Les loups du pied du Mont-Tendre habitaient la zone de Bière, Berolles, Ballens, Mollens, Montricher, La Coudre et l'Isle, Mont-la-Ville. De là ils descendaient dans la plaine à St-Livres, Yens, Bussy s. Morges, Denens, Pampigny, Cottens, Grancy, Senarclens, Cossonay, La Chaux et Dizy. Le vallon du Nozon était représenté par un seul loup tué à Croy.

Entre les loups du Jura et ceux du Jorat, il y avait ceux du vallon de la Venoge, qui apparaissent à Penthelaz, Mex et Bussigny. Ce dernier endroit est représenté par deux loups tués et deux cas de bétail dévoré. Ces loups habitaient-ils dans la plaine ou venaient-ils du Jura ou du Jorat ? nous l'ignorons. On sait que les loups sont grands voyageurs : ils font des tournées ou circuits par les localités qu'ils ont habitué de visiter, puis ils rentrent à leur quartier.

Les loups du Jorat sont signalés à Villars-Tiercelin, Poliez-Pittet, Froideville, Bretigny-sur-Morrens, Morrens, Cugy ; de là ils arrivaient à Goumoëns.

Les ours du Noirmont et du Mont-Tendre sont représentés par 5 à St-Georges, 4 à Bière, puis 2 dans chacune des localités de Longirod, Gimel, Mollens et Montricher. Un fut tué dans les bois de Fermens près de Yens, 2 à La Vallée et 1 à Ballaigues. Dans la seule année de 1749, on en abattit 4, et 3 en 1850.

Ce qu'on vient de mentionner ne concerne que les carnassiers du pied de la montagne entre Le Vaud et Romainmotier, puis une partie de ceux du Jorat. Quant à ceux tués dans

les autres parties du pays ils ne faisaient pas l'objet d'une quête à Echandens.

Par ce qu'on vient de voir, on pourra juger de la quantité des loups et des ours qu'il y avait encore chez nous dans le siècle passé : ce nombre a donc diminué graduellement au point qu'ils ont presque totalement disparu actuellement. Le dernier ours tué sur le Mont-Tendre date des environs de 1834.

J. F. P.

Le général Bugeaud était la bête noire du général Changarnier. Un jour que, à propos d'un plan de campagne en Kabylie, son supérieur lui faisait quelques observations, Changarnier l'arrêta d'un geste superbe, en disant :

— J'ai fait assez la guerre pour savoir comment m'y prendre !

Et Bugeaud, qui était brutal, lui répondit :

— Oh ! ce n'est pas une raison, général ; le maréchal de Saxe possédait un mulet qui avait fait toutes ses campagnes, et il n'en savait pas davantage pour ça.

A l'examen :

L'officier. — Quel est le premier devoir d'un soldat du train, en entrant à l'écurie ?

La recrue. — C'est le respect aux officiers et enlever les crotins.

Le nommé M..., qui a toujours le mot pour rire, avait été soigné avec beaucoup de succès, dans une assez grave maladie, par le docteur Hoffmann, qui lui adressa, quelques mois plus tard, sa note d'honoraires, portant :

Soins médicaux Fr. 30 —

M... était parfaitement guéri, mais, en revanche, sa bourse se portait assez mal. Ne sachant comment s'acquitter, il se décide à aller chez le docteur pour lui expliquer sa position. Après avoir attendu quelques instants, arrive M. Hoffmann, auquel il s'empresse de serrer affectueusement la main, comme un client sincèrement reconnaissant.

— Bonjour, mon brave, fait le docteur. Comment allez-vous ?

— Parfaitement, docteur, parfaitement.

— Et que dites-vous de neuf ?

— Pas grand chose docteur... Vous m'avez fait, je crois, huit visites, et je viens d'abord vous en rendre une ; plus tard je vous ferai les autres.

M. Hoffmann, qui était du reste fort généreux avec ses malades pauvres, partit d'un éclat de rire, et sonna sa domestique : « Sophie, lui dit-il, allez chercher une bouteille de Mâcon. »

Ils trinquèrent gaiement. M... raconta quelques-unes des nombreuses anecdotes dont sa mémoire est abondamment pourvue, puis, en vidant le dernier verre, le docteur lui dit en riant : « Mon cher M..., votre visite m'a fait grand plaisir et je vous dispense des sept autres. »